

Gabon

2017 Conclusions sur les pires formes de travail des enfants

En 2017, le Gabon a fait des progrès minimes sur la voie de l'élimination des pires formes de travail des enfants. Le gouvernement a lancé le Plan de relance économique, avec notamment l'objectif d'améliorer la qualité de l'éducation publique, de faire face au manque d'enseignants et d'accélérer la construction des salles de classe. Toutefois, au Gabon, des enfants effectuent des travaux dangereux dans le travail domestique et les transports. Le gouvernement n'a pas imposé d'interdictions de l'usage d'enfants dans les activités illicites, et les dispositions relatives à l'âge minimum d'admission à l'emploi ne s'appliquent qu'aux enfants qui travaillent dans les relations de travail officielles et excluent ceux qui travaillent dans le secteur informel. Par ailleurs, les inspecteurs du travail n'ont pas l'autorité pour imposer des sanctions et manquent de ressources de base, comme des moyens de transport, du carburant et des fournitures de bureau, pour mener leurs enquêtes.

Au vu de ces conclusions, les mesures suivantes qui permettraient de progresser sur la voie de l'élimination du travail des enfants, y compris ses pires formes, au Gabon, sont proposées :

Domaine	Mesure proposée	Année(s) où elle a été proposée
Cadre juridique	Veiller à ce que les mesures de protection concernant l'âge minimum d'admission à l'emploi s'appliquent aux enfants qui travaillent en dehors de relations de travail officielles.	2017
	Frapper d'interdiction pénale la traite des enfants à des fins d'exploitation sexuelle.	2015 – 2017
	Frapper d'interdiction pénale la production de pédopornographie et l'obtention ou l'offre d'enfants pour des spectacles pornographiques.	2015 – 2017
	Frapper d'interdiction pénale l'usage d'enfants dans des activités illicites, notamment la production et le trafic de drogue.	2009 – 2017
	Veiller à ce que la législation portant sur les travaux légers fixe un âge minimum de 13 ans au moins, définit les activités considérées comme des travaux légers et spécifie les conditions dans lesquelles ces travaux peuvent être effectués.	2013 – 2017
Application	Frapper d'interdiction pénale le recrutement de mineurs de moins de 18 ans pour les utiliser dans des conflits armés par des groupes armés étatiques ou non étatiques.	2016 – 2017
	Veiller à ce que le nombre d'inspecteurs du travail corresponde aux avis techniques de l'OIT et que les inspecteurs et les enquêteurs reçoivent une formation, un financement et des ressources appropriés pour effectuer des inspections et des enquêtes.	2009 – 2017
	Renforcer l'Inspection du travail en autorisant les inspecteurs à imposer des sanctions et à effectuer des inspections de routine et des inspections inopinées.	2014 – 2017
	Publier des informations sur le niveau de financement de l'inspection du travail et sur l'application des lois sur le travail des enfants, notamment le nombre et le type d'inspections menées.	2009 – 2017
	Veiller à ce que les inspecteurs du travail ne remplissent pas les fonctions de conciliateur ou d'arbitre, et qu'ils soient en mesure de s'acquitter de leurs responsabilités principales d'inspection et de surveillance dans tout le pays.	2009 – 2017

Domaine	Mesure proposée	Année(s) où elle a été proposée
	Veiller à ce que les poursuites concernant les violations pénales de la législation sur le travail des enfants soient menées conformément à la loi, et que les personnes qui s'en rendent coupables soient punies de la même manière.	2016 – 2017
Coordination	Veiller à ce que le CNSLTE dispose de fonds suffisants pour remplir sa mission, y compris en améliorant la communication et la coordination entre les ministères.	2013 – 2017
Politiques gouvernementales	Adopter une politique portant sur toutes les formes pertinentes de travail des enfants, notamment le travail domestique et le travail dans le secteur des transports et veiller à ce que les politiques en place disposent de suffisamment de ressources pour leur mise en œuvre.	2015 – 2017
	Passer des accords avec des pays d'origine pour lutter contre la traite des enfants.	2014 – 2017
	Intégrer des stratégies d'élimination et de prévention du travail des enfants dans les politiques existantes.	2014 – 2017
Programmes sociaux	Effectuer une enquête nationale sur le travail des enfants ou des recherches similaires pour déterminer les activités spécifiques effectuées par les enfants qui travaillent afin d'informer les politiques et les programmes.	2014 – 2017
	Veiller à ce que les enfants aient accès à l'éducation en éliminant les frais de scolarité, en augmentant le nombre d'enseignants et d'écoles dans les zones rurales et en garantissant la protection des élèves contre les sévices sexuels à l'école. Prendre des mesures supplémentaires pour permettre à tous les enfants d'être enregistrés à leur naissance.	2010 – 2017
	Développer les programmes existants pour s'attaquer au problème du travail des enfants dans sa totalité et veiller à ce que le gouvernement continue de fournir un soutien adéquat.	2010 – 2017